



## **Directives pour les écoles primaires et secondaires (maternelle à 12<sup>e</sup> année)**

Le ministère de l'Éducation et le Centre d'opérations d'urgence sanitaire travaillent de concert à l'élaboration de directives pour les écoles primaires et secondaires. Ces directives guideront les enseignants, le personnel administratif et les familles dans la préparation d'une rentrée sûre.

Partout au pays, on réfléchit à la réouverture des écoles, et chaque province et territoire se prépare à la prochaine année scolaire. Dans ce contexte, le Yukon planifie lui aussi le retour des élèves, en toute sécurité, selon divers scénarios. Les informations fournies dans le présent document sont donc préliminaires et sujettes à changement.

Des directives plus détaillées seront fournies au cours des prochains mois. Elles seront adaptées à l'évolution de la pandémie de COVID-19, aux nouvelles données scientifiques et aux leçons apprises ailleurs au Canada et dans le monde.

### **À quoi peut-on s'attendre?**

Le médecin hygiéniste en chef du Yukon prévoit une reprise complète de l'enseignement en personne à l'automne. Les écoles seront rouvertes, mais les méthodes d'enseignement, l'aménagement des classes et le nombre d'élèves par classe seront adaptés pour répondre aux directives de santé et de sécurité.

Les particularités de chaque école et communauté scolaire seront prises en compte dans l'approche et les directives de réouverture des écoles.

Les services de transport scolaire seront adaptés, pour la sécurité des élèves et des chauffeurs. Il est prévu que le nombre d'élèves par véhicule de transport scolaire sera réduit pour les besoins de la distance physique. Il est possible que les parents et les tuteurs soient incités à se charger du transport de leurs enfants.

### **Quelles mesures garantiront la sécurité des élèves et du personnel?**

Les sections suivantes présentent les mesures de prévention et de lutte contre l'infection qui seront mises en œuvre dans les écoles dans le but d'y instaurer des environnements d'étude et des milieux de travail sécuritaires. Comme il a été mentionné précédemment, des

informations additionnelles sur la sécurité des élèves et du personnel seront distribuées au cours des prochains mois.

Au vu de la situation épidémiologique actuelle de la COVID-19 au Canada et au Yukon, et d'après les preuves dont nous disposons aujourd'hui selon lesquelles les enfants sont moins susceptibles de contracter la maladie, les écoles pourront rouvrir en toute sécurité, à condition d'appliquer les [six mesures pour se protéger](#) et des mesures additionnelles de santé publique et de prévention et de lutte contre l'infection.

### **Distance physique**

L'arrêté ministériel en vigueur interdisant les grands rassemblements fait une exception pour les environnements et les activités scolaires. Une école peut accueillir un nombre illimité d'élèves et de membres du personnel à condition que ceux-ci ne soient pas rassemblés au même endroit et puissent garder une distance sécuritaire de 2 mètres entre eux.

Il ne sera pas toujours possible de faire respecter les consignes de distance physique, surtout chez les jeunes enfants. Il serait raisonnable de moduler les attentes selon l'âge, le degré de maturité et l'activité des enfants.

L'aménagement et la composition des classes seront modifiés pour assurer la distance physique entre les élèves. On leur rappellera d'éviter de toucher à tout avec leurs mains et de respecter l'espace personnel de leurs pairs. Des mesures seront prises pour réduire au minimum le côtoiement de groupes d'élèves dans l'école et les permutations d'enseignants. Par exemple, l'horaire des récréations pourrait être décalé, ou le diner pourrait être pris en classe.

### **Arrivées et départs**

Les heures d'arrivée et de départ pourraient être décalées dans le but de réduire les interactions entre les élèves, les parents et le personnel scolaire. Les écoles qui attribueront une entrée et une sortie spécifiques à chaque classe indiqueront aux parents les points d'arrivée et de départ.

### **Nettoyage et désinfection**

Les aires communes de l'école seront nettoyées et désinfectées plus fréquemment. Le personnel et les élèves disposeront de lingettes et d'autres accessoires de nettoyage pour désinfecter les objets d'usage commun après leur utilisation.

Si un élève présente des symptômes à l'école, tous les objets qu'il a touchés ou utilisés devront être nettoyés et désinfectés.

## **Hygiène des mains et étiquette respiratoire**

Les microbes se propagent rapidement dans un environnement scolaire. Le lavage des mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes demeure le meilleur moyen de freiner la propagation de la maladie. Les enseignants jouent un rôle crucial en sensibilisant tous les élèves à l'importance du lavage régulier et efficace des mains.

## **Repas et manipulation de la nourriture**

Les parents et les tuteurs sont encouragés à fournir les repas et les collations à leurs enfants, mais les écoles pourront fournir de la nourriture aux élèves dans des conditions appropriées.

## **Équipement de protection individuelle**

Le port d'un masque en tissu ou non médical fait maison n'est pas recommandé à l'école, mais demeure un choix personnel. Le masque, en particulier chez les jeunes enfants, peut être une source d'irritation menant à des contacts plus fréquents du visage et des yeux.

## **Que se passera-t-il si un élève ou un membre du personnel présente des symptômes?**

Les membres du personnel et les élèves ayant un risque élevé de complications graves en raison de leur âge ou de leur état de santé seront invités à rester à la maison.

Il est possible que l'on demande aux parents et aux tuteurs de vérifier les symptômes de la COVID-19 ou d'autres maladies respiratoires infectieuses chez leurs enfants chaque jour avant de les envoyer à l'école. Les membres du personnel pourraient également avoir la responsabilité de s'autoévaluer avant d'entrer dans l'école. Tout membre du personnel ou élève malade se verra interdire l'entrée à l'école.

## **Prochaines étapes**

Des protocoles de signalement des absences au Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon seront préparés.

Des directives plus détaillées seront élaborées pour les mesures de prévention et de lutte contre l'infection mentionnées ci-dessus. Des directives additionnelles et distinctes pourraient être préparées pour :

- les bibliothèques en milieu scolaire;
- l'accès à l'école du public et des groupes d'utilisateurs;
- les cours de récréation.

**Pour obtenir de plus amples renseignements** sur la COVID-19 et des mises à jour sur la situation au Yukon, visitez le [yukon.ca/fr/covid-19](https://yukon.ca/fr/covid-19) ou appelez la ligne d'information sur la COVID-19 au **877-374-0425**, ouverte tous les jours entre 7 h 30 et 20 h.